



**PRÉFÈTE  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### relative au projet Parc régional d'Activités Economiques (PRAE) Pierre-Paul RIQUET sur les communes de Montady et Colombiers.

Il sera procédé du mercredi 27 mai 2026 à 9h00 au lundi 29 juin 2026 à 17h00, soit durant 32 jours consécutifs, à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité, à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis concernant le projet de Parc régional d'Activités Economiques (PRAE) Pierre-Paul RIQUET sur les communes de Montady et Colombiers au profit du Syndicat Mixte du PRAE Pierre-Paul RIQUET ou de son concessionnaire l'Agence Régionale Aménagement Construction (ARAC Occitanie).

La Région Occitanie et la Communauté de communes La Domitienne se sont associées au sein du Syndicat mixte du PRAE «Pierre-Paul Riquet» pour créer un parc régional d'activités économiques, le PRAE «Pierre-Paul Riquet» dénommée également OZE «Pierre-Paul Riquet», pour Occitanie zone économique. Cette zone, d'une emprise totale de 16 ha en continuité urbaine de la ville de Montady, et à Colombiers, est destinée à renforcer l'offre d'installations des entreprises et notamment des activités productives et des filières de recherche et d'innovation.

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Hervé SEELEUTHNER, officier supérieur de l'Armée de Terre, retraité, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Thierry DAVIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Madame Virginie PONSARD, responsable d'opérations chez ARAC Occitanie, concessionnaire : par mail virginie.ponsard@arac-occitanie.fr - téléphone 06 70 54 59 57.

#### Dossiers d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de la MRAE, seront déposés et consultables du mercredi 27 mai 2026 à 9h00 au lundi 29 juin 2026 à 17h00 :

- en mairie de Montady siège de l'enquête, ainsi qu'à la mairie de Colombiers, aux adresses citées ci-dessous, aux dates et horaires suivants :

Lieu	Ouverture	Horaires
<b>Mairie de Montady</b> (siège de l'enquête publique) 3 avenue des Platanes 34310 Montady	Du lundi au vendredi	8h30- 12h00 et 13h30-18h00
<b>Mairie de Colombiers</b> Carrefour des Droits de l'Homme 34440 Colombiers	Lundi Mardi à vendredi	9h00- 12h00 et 14h00-19h00 8h30- 12h00 et 14h00-18h00

- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dup-prae-pierre-paul-riquet-montady/>

- sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : [www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2](http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2)
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement téléphone 04 67 61 61 61.
- toute personne peut à sa demande obtenir communication à ses frais de tout ou partie du dossier d'enquête en préfecture, sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement téléphone 04 67 61 61 61.

**Observations et propositions :**

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du mercredi 27 mai 2026 à 9h00 au lundi 29 juin 2026 à 17h00 :

- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dup-prae-pierre-paul-riquet-montady/>
- sur les registres d'enquête déposés dans les mairies de Montady et Colombiers, aux adresses et horaires susvisés,
- par correspondance au commissaire enquêteur :

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
« Parc régional d'Activités Economiques (PRAE) Pierre-Paul RIQUET »  
Mairie de Montady  
3 avenue des Platanes  
34310 Montady

- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante : [dup-prae-riquet@democratie-active.fr](mailto:dup-prae-riquet@democratie-active.fr)
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Montady et Colombiers aux horaires suivants :

Permanences	Horaires	Lieu
Mercredi 27 mai 2026	De 9h00 à 12h00	Mairie de Montady
Vendredi 12 juin 2026	De 14h00 à 17h00	Mairie de Colombiers
Lundi 29 juin 2026	De 14h00 à 17h00	Mairie de Montady

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de Montady et Colombiers.

Ils seront également déposés sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) durant le même délai.

Les décisions prises par la préfète de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête publique, sont soit la déclaration d'utilité publique, la cessibilité, soit des refus.